



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le huit novembre à 20h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le deux novembre deux mille dix-huit, s'est réuni sous la Présidence de Madame DAUVILLIERS, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS :** MMES BAFFOY, BAUDOIN, BECHU, BERTHELOT CHRISTINE, BERTHELOT ISABELLE, BISON, CLOUZEAU, DAUVILLIERS, DURONSSOY, FAUTRAT, FOUSSARD, HOUDOUX, LE GAL, LONGCHAMP, MARTIN, MATONDO, MEIGNANT, MOLVEAUX, PASQUET, PIAU, ROSSI, SABY, SONATORE, VAQUIE ET MM. BERCHER FABIEN, BOUCHET, CATINAT (MANCHECOURT), CHANCLUD, COUDRAY, DELMOND, FAURIE, GAUCHER, GAULTIER, GAURAT, GIRARD, GLACE, GOMBAULT, GUERIN, HUET, LEDUR, MOISY, POINCLOUX MAXIME, ROUSSEAU SEBASTIEN, ROUX, SENET, THERET, VALLADE ET VALOGNES.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** M. CIRET A M. COUDRAY, M. CITRON A M. FABIEN BERCHER, M. COLIN A MME CHRISTINE BERTHELOT, MME DESTIN A M. ROUX, M. DUFRENNE A MME FAUTRAT, M. DUQUENOY A M. HUET, MME LE GOURRIEREC A MME MOLVEAUX, MME MARCHAND A M. GOMBAULT, M. MARCHAND A M. THERET, M. MERCIER A MME MEIGNANT, MME ROQUET A M. GAULTIER, M. ALAIN ROUSSEAU A M. SEBASTIEN ROUSSEAU ET MME VELLERET A MME DAUVILLIERS.

**ETAIENT ABSENTS :** MMES DELACUVELLERIE, LANZAROTTI, SLOBADZIAN ET MM. AMANY, BERCHER HERVE, BIGNET, BOSSARD, BRANCHE, CATINAT (LABROSSE), GAGNEPAIN, GIRAUD, GRAMOSO, LATCHERE, LEBLANC, LELE, LETURGIE, MANIAK, MARTIN, MATIGNON, PINTAT, POINCLOUX Luc, ROUSSEAU FABRICE, ROUSSEAU FRANCK, ROUSSEAU BENOIT ET TELLIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** MME DURONSSOY.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	86
PRESENTS :	48
POUVOIRS :	13
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	25
VOTANTS :	61

### **CONSEIL MUNICIPAL**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 27 SEPTEMBRE 2018.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

▪ **DÉCISION N° ST 18-009 DU 4 JUILLET 2018.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET CONCERNANT L'ACHAT DE MOBILIER POUR LA SALLE POLYVALENTE « CHRISTIAN THORET » DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MAINVILLIERS ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-014 DU 13 SEPTEMBRE 2018.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET CONCERNANT L'ACHAT ET LA POSE DE FOURNITURES POUR LA MAIRIE ET L'EGLISE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE NANGEVILLE ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-015 DU 13 SEPTEMBRE 2018.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET CONCERNANT LA MISE AUX NORMES PMR DES SANITAIRES POUR LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LABROSSE ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-016 DU 13 SEPTEMBRE 2018.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET CONCERNANT LA MISE AUX NORMES PMR DES SANITAIRES POUR LA SALLE POLYVALENTE ET LA MAIRIE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-017 DU 13 SEPTEMBRE 2018.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET CONCERNANT L'ACHAT ET LA POSE DE FOURNITURES POUR LA SALLE POLYVALENTE ET LA MAIRIE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-018 DU 13 SEPTEMBRE 2018.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET CONCERNANT L'ACHAT DE FOURNITURE INFORMATIQUE POUR LA COMMUNE DELEGUEE D'ORVEAU-BELLESARVE ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-019 DU 13 SEPTEMBRE 2018.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET CONCERNANT L'ACHAT DE FOURNITURE INFORMATIQUE POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LABROSSE ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-020 DU 13 SEPTEMBRE 2018.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET CONCERNANT L'ACHAT DE FOURNITURE INFORMATIQUE POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE MAINVILLIERS ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-021 DU 13 SEPTEMBRE 2018.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET CONCERNANT L'ACHAT DE FOURNITURE INFORMATIQUE POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-022 DU 13 SEPTEMBRE 2018.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET CONCERNANT L'ACHAT DE FOURNITURE INFORMATIQUE POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE NANGEVILLE ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-023 DU 14 SEPTEMBRE 2018.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET CONCERNANT LA MISE EN CONFORMITE DE DEUX PASSAGES PIETONS SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE MAINVILLIERS ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-024 DU 14 SEPTEMBRE 2018.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET CONCERNANT L'AMENAGEMENT PAYSAGER POUR LA COMMUNE DELEGUEE D'ORVEAU-BELLESARVE ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-025 DU 17 SEPTEMBRE 2018.**

« AMENAGEMENT DU PREAU, MODIFICATION DE FAÇADES ET MODIFICATION INTERIEURE DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE DELEGUEE D'ORVEAU-BELLESARVE ».

▪ **DÉCISION N° 18-130 DU 17 SEPTEMBRE 2018.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. ET MME BERTHEAU ».

▪ **DÉCISION N° 18-131 DU 17 SEPTEMBRE 2018.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. ET MME ERNOULD ».

▪ **DÉCISION N° 18-132 DU 17 SEPTEMBRE 2018.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. BAPTISTA MORGADO ».

▪ **DÉCISION N° 18-133 DU 17 SEPTEMBRE 2018.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – MME MARIE JOMAT ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-026 DU 25 SEPTEMBRE 2018.**

« PORTANT SUR UN CONTRAT DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE LA CHARLOTTERIE A MALESHERBES ».

▪ **DÉCISION N° 18-102 DU 18 JUILLET 2018 – ANNULE ET REMPLACE.**

« ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONSEIL AU DETACHEMENT DE LA COMMUNE NOUVELLE ».

▪ **DÉCISION N° 18-136 DU 28 SEPTEMBRE 2018.**

« CONCERNANT LE CONTRAT DE CESSON DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « LE CHIEN » AVEC ORIGINAVRE / CIE ROSEAU THEATRE ».

▪ **DÉCISION N° 18-138 DU 28 SEPTEMBRE 2018.**

« ALIENATION DE GRE A GRE DU TRACTEUR – COMMUNE DELEGUEE D'ORVEAU-BELLESAUVE ».

▪ **DÉCISION N° 18-140 DU 5 OCTOBRE 2018.**

« PASSATION D'UNE CONVENTION DE FORMATION CONTINUE ANNUELLE RELATIVE AUX PREMIERS SECOURS – M. JARRY ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-027 DU 9 OCTOBRE 2018.**

« TRAVAUX D'EXTENSION DU NOUVEAU CIMETIERE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-028 DU 15 OCTOBRE 2018.**

« CONTRAT UNIQUE POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL, L'ACCES AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION ET SON UTILISATION POUR CERTAINS BATIMENTS COMMUNAUX ANNEXES AU CONTRAT ».

▪ **DÉCISION N° 18-143 DU 16 OCTOBRE 2018.**

« CONCERNANT LE CONTRAT DE CESSON DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « ERIK SITBON/GILDAS ARZEL » EN CONCERT AVEC RED STORE ».

▪ **DÉCISION N° ST 18-029 DU 17 OCTOBRE 2018.**

« COMMANDE EXCEPTIONNELLE DE PRODUITS « PRETS-A-POSTER » ET SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DU FOURNISSEUR LA POSTE ».

▪ **DÉCISION N° 18-144 DU 17 OCTOBRE 2018.**

« PASSATION D'UNE CONVENTION DE FORMATION CONTINUE ANNUELLE RELATIVE AUX PREMIERS SECOURS – M. COLLIN ».

## PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

### AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES.

#### AFFAIRES GENERALES

#### 18-11-AFG-01 CREATION DU POLE DE SANTE LE MALESHERBOIS / PUISEAUX.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (54 pour et 7 abstentions):

- **APPROUVE** la proposition selon laquelle l'intervention de la CCPG relève de l'ingénierie de projet : appui technique et administratif, les communes demeurant maîtres d'ouvrage.
- **DESIGNE** MM. MOISY et Alain ROUSSEAU membres du groupe de travail « Pôle de santé Le Malesherbois/Puisseaux », représentants de la commune « Le Malesherbois ».

**18-11-AFG-02 RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS GATINAIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais.

**18-11-AFG-03 RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU SITOMAP.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers du SITOMAP.

**18-11-AFG-04 RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE L'EPIC DU GRAND PITHIVERAIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2017/2018 de l'EPIC du Grand Pithiverais.

**18-11-AFG-05 RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU SYMGHAV.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** du bilan d'activités ainsi que du bilan socio-éducatif 2017 du SYMGHAV.

**18-11-AFG-06 RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU SIARCE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2017 du SIARCE.

**18-11-AFG-07 RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT DU SIARCE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public assainissement du SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau).

**18-11-AFG-08 ACCORD SUR LA FRANCHISE DE LOYER « LE P'TI PLAISIR » - MANCHECOURT – LE MALESHERBOIS.**

*Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.*

**18-11-AFG-09 MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PARTAGEE – MAISON DE VILLE ET DES ASSOCIATIONS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** du fait que le local mis à disposition dans le cadre du transfert de la compétence « tourisme » n'est plus utile pour l'exercice de cette compétence mais qu'il l'est au titre de la compétence « action sociale ».
- **APPROUVE** les modifications suivantes apportées à la convention initiale :
  - ❖ Article 1 : Objet de la convention  
Ajouter « ... pour assurer prioritairement la réalisation de ses missions ... MSAP » et toute action liée à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes ».
  - ❖ Article 2 : Description des locaux :  
Ajouter : « Seuls le rez-de-chaussée et le deuxième étage sont mis à disposition de la CCPG ».

- ❖ Article 3 : Conditions d'utilisation  
3<sup>ème</sup> paragraphe : « L'occupation permanente et exclusive concerne le rez-de-chaussée et le deuxième étage ».
- **INDIQUE** qu'il reste à apporter différentes précisions sur :
  - les modalités de gestion de la salle de réunion et des relations aux associations et le rôle attendu de la CCPG par la Commune (et éventuellement les modalités financières en découlant) ;
  - les modalités d'utilisation éventuelle des espaces extérieurs.
- ❖ Article 7 Modalités financières
  - La répartition des surfaces occupées entre la Commune et la CCPG.
- ❖ Annexe : l'état des biens transférés au titre de la compétence action sociale (accompagnement social) au titre de l'article L5211-5-3 permettant l'établissement d'un inventaire assimilé au PV de transfert des biens mobiliers.
- **PRECISE** qu'un avenant à la convention d'occupation partagée formalisera les précisions apportées.

#### RESSOURCES HUMAINES

##### 18-11-RH-01 ADOPTION DU RIFSEEP.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (47 pour et 14 abstentions) :

- **ABROGE** les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire.
- **DECIDE** d'instaurer un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) (IFSE et CIA) applicable aux cadres d'emplois présentés en annexe (stagiaires, titulaires et contractuels), versé selon les modalités définies en annexe et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- **DECIDE** que l'IFSE, part fixe du RIFSEEP, prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- **INDIQUE** que le CIA, part variable du RIFSEEP, prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- **PRECISE** que la « prime de fonction », acquise avant l'institution de la loi de 1984 est maintenue pour les agents en bénéficiant au titre des droits acquis.
- **PREVOIT** le maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, pendant un an à compter de l'effectivité de la mise en place du RIFSEEP.
- **INFORME** que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- **RAPPELLE** que Madame Le Maire fixera par arrêté individuel le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP et le montant de l'IFSE et du CIA correspondants.
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes.

- **PRECISE** que les crédits correspondants, calculés dans les limites fixées par les textes de référence, seront inscrits au chapitre 012 du budget des exercices concernés.

**18-11-RH-02 PROPOSITION DE POSTES LOGES POUR NECESSITE DE SERVICE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **RAPPELLE** la liste des emplois pour lesquels un logement peut être attribué :

**Emploi : Gardien du Complexe Sportif « La Fontaine à Joigneau »**

Grade : Adjoint Technique Principal 1ère classe

Type de concession : Logement attribué pour nécessité absolue de service

Motivations : grande disponibilité nécessaire pour des questions de sécurité

Situation du logement : 40 rue de Vauluizard Commune Déléguée de Malesherbes – 45330 Le Malesherbois

Consistance du logement : 4 pièces

Conditions financières : prestation logement à titre gratuit, paiement des charges par le bénéficiaire

**Emploi : Gardien du Gymnase Mimoun**

Grade : Adjoint Technique principal 2ème classe

Type de concession : Logement attribué pour nécessité absolue de service

Motivations : grande disponibilité nécessaire pour des questions de sécurité

Situation du logement : 49 ter rue de Château Vignon Commune Déléguée de Malesherbes – 45330 Le Malesherbois

Consistance du logement : 5 pièces

Conditions financières : prestation logement à titre gratuit, paiement des charges par le bénéficiaire.

- **PRECISE** que la présente délibération sera prise en compte dans la détermination du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

**18-11-RH-03 ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU REGLEMENT DE FORMATION.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au règlement de formation, tel que proposé en annexe à la présente délibération.

**18-11-RH-04 MODIFICATION DU REGLEMENT DES CONGES – AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la modification partielle de l'article 9.2 du protocole sur le temps de travail, visant à préciser les modalités d'octroi des autorisations spéciales d'absence, par ajout de la précision suivante :

*« Ces journées d'absence sont comptées en jours « ouvrables » (tous les jours de la semaine, sauf le jour de repos hebdomadaire - en principe, le dimanche - et les jours fériés habituellement non travaillés dans la collectivité) ».*

- **PRECISE** que le document « Guide de l'agent dans Le Malesherbois – Les congés et absences exceptionnelles » sera mis en jour en conformité avec cette rédaction.

❖ **URBANISME.**

*Sortie de M. SENET.*

**18-11-URB-01      RECTIFICATIF - VENTE DE GRE A GRE DE L'ANCIEN PRESBYTERE – BIEN SITUE AU 2 PLACE DE L'EGLISE – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES – LE MALESHERBOIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **RECTIFIE** le montant de la commission d'agence prise en charge par l'acquéreur **et PRECISE** que cette commission n'est pas de 7 500 € mais de 10 000 €.
- **PRECISE** que les autres termes de la délibération du 27 septembre 2018 restent valables et inchangés.

*Retour de M. SENET et sortie de Mme HOUDOUX.*

**18-11-URB-02      CONVENTION DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PROBLEMATIQUES FONCIERES – ASSISTANCE DE LA COLLECTIVITE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'APPREHENSION DES BIENS VACANTS ET SANS MAITRE PAR LA SAFER.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention de conseil et d'accompagnement pour les problématiques foncières jointe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer le devis correspondant à la réalisation de la phase 1 (diagnostic).
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 01.1 du budget des exercices concernés.

*Retour de Mme HOUDOUX.*

**18-11-URB-03      RETRAIT DE LA VENTE DU CHEMIN RURAL DE GOLLAINVILLE A MALESHERBES – 45 330 LE MALESHERBOIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de retirer de la vente le chemin rural de Gollainville ; un seul riverain ayant fait valoir son droit de priorité.

❖ **AFFAIRES SOCIALES-LOGEMENT.**

**18-11-SOC-01      AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'HEBERGEMENT D'URGENCE SUR LA COMMUNE DU MALESHERBOIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant.

**18-11-SOC-02      REPAS DES AINES – TARIF DU REPAS POUR LES CONJOINTS ET DISTRIBUTION DE COLIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** qu'un repas sera offert à tous les Malesherbois âgés de 75 ans et plus.

- **DECIDE** que le repas sera facturé 32 € TTC aux conjoints de moins de 75 ans.
- **DECIDE** que les personnes ayant choisi de ne pas venir au repas bénéficieront d'un colis festif.
- **DIT** que les dépenses et recettes afférentes sont inscrites au budget principal de l'année en cours aux chapitres 011 et 70.

❖ **FINANCES.**

**18-11-FIN-01 DOTATION D'ANIMATION LOCALE AUX COMMUNES DELEGUEES POUR 2019.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'enveloppe de la dotation d'animation locale pour un montant de 75 590 €.
- **ARRETE** l'attribution des crédits suivant la répartition établie par chaque conseil communal :

**Dotation d'animation locale**

Nature	Coudray	Labrosse	Mainvilliers	Malesherbes	Manchecourt	Nangeville	Orveau-Bellesauve	Total
chapitre 011 Charges à caractère général								
611 contrats de sous-traitance	250		300			350		900
6232 fêtes et cérémonies	4 000	1 600	4 800	30 000	9 500	4 000	5 890	59 790
6237 édition de publication	800		800			300	100	2 000
6282 frais de gardiennage				2 200	1 000		500	3 700
total pour le chapitre 011	5 050	1 600	5 900	32 200	10 500	4 650	6 490	66 390
chapitre 65								
6574 subventions aux associations	1 600	300	500	300	4 000	400	2 100	9 200
total pour le chapitre 65	1 600	300	500	300	4 000	400	2 100	9 200
<b>Dotation totale</b>	<b>6 650</b>	<b>1 900</b>	<b>6 400</b>	<b>32 500</b>	<b>14 500</b>	<b>5 050</b>	<b>8 590</b>	<b>75 590</b>

- **PRECISE** que ces crédits seront transcrits dans l'état spécial figurant en annexe au budget principal de la commune « Le Malesherbois ».

**18-12-FIN-02 DOTATION DE GESTION LOCALE AUX COMMUNES DELEGUEES POUR 2019.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'enveloppe de la dotation de gestion locale pour un montant de 30 800 €.
- **ARRETE** l'attribution des crédits suivant la répartition établie par chaque conseil communal :

**Dotation de gestion locale**

Nature	Coudray	Labrosse	Mainvilliers	Malesherbes	Manchecourt	Nangeville	Orveau-Bellesauve	Total
chapitre 011 Charges à caractère général								
fournitures de petit équipement	1 500		1 500		1 500	1 500	300	6 300
6068 matériaux à transformer	1 000		1 000		2 000		500	4 500
61522 entretien de bâtiments	2 500		4 000			800		7 300
61523 entretien de voirie						11 500		11 500
6182 documentation	250		150		300	300		1 000
6238 Divers	200							200
<b>Dotation totale</b>	<b>5 450</b>	<b>0</b>	<b>6 650</b>	<b>0</b>	<b>3 800</b>	<b>14 100</b>	<b>800</b>	<b>30 800</b>



- **PRECISE** que ces crédits seront transcrits dans l'état spécial figurant en annexe au budget principal de la commune « Le Malesherbois ».

#### 18-11-FIN-03 DOTATION D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES DELEGUEES POUR 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'enveloppe de la dotation d'investissement pour un montant de 75 100 €.
- **ARRETE** l'attribution des crédits suivant la répartition établie par chaque conseil communal :

<b>Dotation d'investissement</b>									
Nature	Coudray	Labrosse	Mainvilliers	Malesherbes	Manhecourt	Nangeville	Orveau-Bellesauve	Total	
chapitre 20			Immobilisations incorporelles						
								0	
								0	
total pour le chapitre 20	0	0	0	0	0	0	0	0	
chapitre 21			Immobilisations corporelles						
2116 cimetière		0	8 000	20 000		6 000		34 000	
2121 plantations									
2128 aménagement de terrains			3 800					3 800	
2161 œuvres et objet d'art			1 000					1 000	
21316 équipement cimetières	5 000						3 500	8 500	
21318 autres bâtiments publics	10 000	1 000				1 500	8 000	20 500	
2184 mobilier									
2188 autres matériels					7 300				
total pour le chapitre 21	15 000	1 000	12 800	20 000	7 300	7 500	11 500	75 100	
<b>Dotation totale</b>	<b>15 000</b>	<b>1 000</b>	<b>12 800</b>	<b>20 000</b>	<b>7 300</b>	<b>7 500</b>	<b>11 500</b>	<b>75 100</b>	

- **PRECISE** que ces crédits seront transcrits dans l'état spécial figurant en annexe au budget principal de la commune « Le Malesherbois ».
- **PRECISE** qu'il existe un programme de travaux d'investissement fléché par commune déléguée.
- **DIT** que des consultations liées aux besoins seront effectuées à l'échelle du territoire du Malesherbois afin de favoriser les économies d'échelles et de respecter les obligations légales des marchés publics.

#### 18-11-FIN-04 APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALES D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (57 pour et 4 contre) :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT comme porté à la connaissance du Conseil municipal et annexé à la présente délibération.

#### 18-11-FIN-05 DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'ajuster les crédits budgétaires comme mentionnés ci-dessous :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Chapitre 73 (7388) : + 733 €	021 : + 22 000 €
Chapitre 022 : - 21 267 €	Chapitre 21 (2.183) : + 22 000 €
023 : + 22 000 €	

- **AUTORISE** Mme la Trésorière à régulariser les écritures concernant les compétences « assainissement » et « aire d'accueil des gens du voyage » en effectuant les opérations d'ordre suivantes sur le budget principal :

**DEPENSES**

Chapitre 041 (21538) : 173 000 €  
 Chapitre 040 (28158) : 30 000 €  
 Chapitre 042 (6811) : 30 000 €

**RECETTES**

Chapitre 041 (2158) : 173 000 €  
 Chapitre 042 (7811) : 30 000 €  
 Chapitre 040 (281538) : 30 000 €

**18-11-FIN-06 SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE – PASS « YEP'S ».**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer ladite convention.
- **PRECISE** que les recettes et dépenses liées à cette opération sont inscrites aux chapitres correspondants du budget des exercices concernés.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

*Départ de M. GOMBAULT qui laisse son pouvoir à M. GAUCHER.  
 Le pouvoir de Mme MARCHAND à M. GOMBAULT devient caduc.*

❖ **AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.****18-11-SCOL-01 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE MANCHECOURT.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Coopérative Scolaire de l'Ecole de Manchecourt » une subvention exceptionnelle d'un montant de 390,00 € (trois cent quatre-vingt-dix euros) pour la réalisation de l'opération « Classe escalade ».
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant à la convention liant cette association à la Mairie de « LE MALESHERBOIS » au titre de l'année 2018.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2018 au chapitre concerné de la Mairie « LE MALESHERBOIS ».
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

*Sortie de M. DELMOND.*

**18-11-SCOL-02 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MAZAGRAN.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Coopérative Scolaire de l'Ecole Mazagran » une subvention exceptionnelle d'un montant de 371,70 € (trois cent soixante et onze euros et soixante-dix cents) pour la réalisation de l'opération « Sorties Culturelles ».

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant à la convention liant cette association à la Mairie de LE MALESHERBOIS au titre de l'année 2018.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2018 au chapitre concerné de la Mairie LE MALESHERBOIS.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

*Retour de M. DELMOND.*

❖ **ENVIRONNEMENT.**

**18-11-ENV-01 ADOPTION DE L'OPERATION « TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ITINERAIRES DE PROMENADE SUR LE MALESHERBOIS – TRANCHE 1 » ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS CRST, CONTRAT DE RURALITE ET LEADER.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la mise en œuvre de l'opération d'aménagement d'itinéraires de promenade sur le Malesherbois – Tranche 1, dans le cadre de l'aménagement global de promenades le long de la rivière Essonne et de valorisation de la trame verte et bleue, dont le montant global des dépenses prévisionnelles pour cette opération est estimé à 193 797,20 € H.T. et qui sera réalisé selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
<b>Investissement</b>		<b>Subventions publiques</b>	
Travaux préparatoires	18 200 € H.T.	Conseil Régional (23,4 %)	45 300 € H.T.
Travaux Secteur 4	16 214 € H.T.	PETR (28,9 %)	56 000 € H.T.
Travaux Secteur 5	25 158 € H.T.	Autre :	
Travaux Secteur 6	107 361,70 € H.T.	<b>Aide LEADER (FEADER)</b>	
Aléas et imprévus (5%)	8 346,68 € H.T.	(17,8 %)	34 500 € H.T.
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>175 280,38 € H.T.</b>	<b>Financement privé</b>	
Maîtrise d'œuvre (6%)	10 516,82 € H.T.		
Frais de maîtrise d'ouvrage dont	8 000 € H.T.		
CSPS		<b>Recette (subventions)</b>	
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>193 797,20 € H.T.</b>	<b>Autofinancement (29,9 %)</b>	
<b>Fonctionnement</b>			57 997.20 € H.T.
<b>TOTAL</b>	<b>193 797.20 € H.T.</b>	<b>TOTAL</b>	<b>193 797.20 € H.T.</b>

- **SOLLICITE** une subvention, à hauteur de 23,4 % du montant global des dépenses prévisionnelles, auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, soit 45 300,00 € H.T..
- **SOLLICITE** une subvention, à hauteur de 28,9 % du montant global des dépenses prévisionnelles, auprès du PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, dans le cadre de l'Appel à projet Contrat de Ruralité 2018, soit 56 000,00 € H.T..

- **SOLLICITE** une subvention LEADER, à hauteur de 17,8 % du montant global des dépenses prévisionnelles, soit 34 500,00 € H.T..
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

*Sortie de Mme MOLVEAUX.*

**18-11-ENV-02      MODIFICATION DES STATUTS DU SIARCE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** les modifications des statuts, proposées et votées par le Comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 3 octobre 2018, concernant la définition de la GEMAPI, ses missions associées, la compétence berges de Seine et l'introduction des compétences « préservation, valorisation et accueil du public » et « hydraulique agricole ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de la Seine et Marne ainsi que MM. les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soient constatées, par arrêté inter préfectoral, les modifications statutaires précitées.

*Retour de Mme MOLVEAUX et sortie de Mme DAUVILLIERS.*

❖ **TRAVAUX.**

**18-11-TRAV-01      ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE 18P07T - « TRAVAUX D'EXTENSION DU NOUVEAU CIMETIERE DE MALESHERBES – LE MALESHERBOIS ».**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (40 pour, 8 contre et 10 abstentions) :

- **ATTRIBUE** le marché :
  - **Lot 1 - Voirie, réseaux divers, espaces verts et mobilier** : à l'Entreprise « DAUVILLIERS Travaux », représentée par Monsieur Franck DAUVILLIERS, domiciliée 54, avenue du Général Patton, BP 22, 45331 LE MALESHERBOIS Cedex pour les travaux d'extension du nouveau cimetière (lot 1) pour un montant de 245 013,20 H.T., soit 294 015,84 T.T.C.
  - **Lot 2 - Clôture et portail** : à l'Entreprise RIVIERE SARL, représentée par Monsieur RIVIERE David, domiciliée 22, rue du Méridien à Manchecourt 45300 LE MALESHERBOIS pour les travaux d'extension du nouveau cimetière (lot 2) pour un montant de 118 913,10 H.T., soit 142 695,72 T.T.C.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette opération.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets ville, des exercices concernés au chapitre 23.

**18-11-TRAV-02      MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N° 1 DU MARCHÉ 18P04T – « TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'AMENAGEMENT DES ENTREES EST ET OUEST A GOLLAINVILLE – LE MALESHERBOIS – LOT 1 ».**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à la modification en cours d'exécution n° 1 du marché 18P04T LOT 1 « Travaux de voirie pour l'aménagement des entrées Est et Ouest à Gollainville – LE MALESHERBOIS », avec l'entreprise DAUVILLIERS TRAVAUX 38 bis avenue du Général Patton BP 22 – MALESHERBES 45330 LE MALESHERBOIS CEDEX.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget des exercices concernés au chapitre 21.

*Retour de Mme DAUVILLIERS.*

### INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,  
  
Delmira DAUVILLIERS  
Maire

